

### **Modalités d'évaluation du projet interdisciplinaire**

Les compétences évaluées dans cette épreuve sont précisées dans la grille de l'annexe 3 de la présente note.

Le projet interdisciplinaire est évalué en deux parties.

Première partie - évaluation du projet : notée sur 10 points.

Cette évaluation prend en compte le travail individuel du candidat, au sein du groupe ; elle est proposée par les enseignants, de toutes les disciplines concernées par le projet, qui ont suivi les travaux de l'équipe. Elle se déroule au cours de la formation et s'appuie sur deux revues de projet ponctuant le déroulement du projet, en prenant en compte les travaux individuels menés par chaque élève au sein du groupe. Chaque revue de projet donne lieu à une évaluation.

Les compétences évaluées au cours des deux revues de projets sont précisées respectivement dans la grille de l'annexe 3 de la présente note. Pour chaque candidat, toutes les compétences répertoriées dans cette grille sont évaluées à partir de la mesure de chacun des indicateurs.

Seconde partie - soutenance orale du projet : notée sur 10 points.

Le candidat présente les tâches qu'il a personnellement effectuées durant le projet à partir d'un dossier « papier » qu'il peut adapter sous forme numérique pour la présentation.

Cette épreuve se déroule en fin d'année scolaire selon un calendrier proposé par l'établissement et validé par le Recteur après avis des IA-IPR.

L'évaluation est menée par deux enseignants, dont un au moins de sciences de l'ingénieur, qui n'ont pas suivi le projet du candidat.

Les compétences évaluées au cours de la soutenance sont précisées dans la grille de l'annexe 3 de la présente note. Pour chaque candidat, toutes les compétences répertoriées dans cette grille sont évaluées à partir de la mesure de chacun des indicateurs.

### **Mise en œuvre de l'évaluation**

L'évaluation du projet s'appuie sur les grilles publiées Bulletin officiel n° 18 du 3 mai 2012

#### **Les deux revues de projet**

La première revue de projet évalue les items de la compétence B32 (soit 16% de la note totale).

La seconde revue de projet évalue les items des compétences C1 et C2 sauf : les items 15 (le comportement est précisément décrit) et 22 (les résultats sont correctement analysés, soit 34% de la note totale)

Les revues de projet se déroulent pendant le temps réglementaire de l'enseignement de sciences de l'ingénieur, sans banalisation des séances de projet. Elles se sont réalisées dans la classe, au poste de travail, par interrogation orale des élèves et présentation des documents

Les élèves signent une feuille d'émargement qui précise la date d'évaluation. Les professeurs ne doivent pas communiquer les notes.

A la date d'aujourd'hui, une revue de projet doit normalement avoir déjà eu lieu. La seconde revue de projet devra être terminée avant le 3 juin, date à laquelle commencent les soutenances terminales.

#### **La soutenance terminale**

L'épreuve se déroule dans l'établissement des candidats du 3 au 14 juin.

La soutenance pour les candidats scolaires consiste en 10 minutes d'exposé libre suivi de 10 minutes d'échanges avec le jury.

Dans le cas des candidats rattachés (individuels, CNED, et hors contrat) l'exposé est toujours de 10 minutes mais suivies de 30 minutes d'échanges avec le jury. Les informations relatives à ces candidats seront envoyées très prochainement par le SIEC.

La soutenance évalue les compétences B4, D1 et D2 ainsi que les Items 15 (C1, le comportement est précisément décrit) et 22 (C2, les résultats sont correctement analysés), soit 50% de la note totale de projet. Chaque binôme d'évaluateurs peut faire passer 12 candidats par jour. Soit deux ou trois jours pour une classe dans le cas d'un seul jury.

Le jury est un binôme externe au projet. Il est composé de deux examinateurs, l'un professeur de SI et l'autre professeur associé d'une autre discipline (même différente de celle du projet). Ils sont constitués à partir de la liste des professeurs en charge des projets dans leur établissement en cours d'année. Un binôme d'évaluateurs examinera les candidats d'une seule classe.

**Les jurys sont organisés sur la base des groupements d'établissements, par le chef de travaux pilote du groupement, sous la responsabilité des IA-IPR**

## **CONSIGNES GENERALES D'ORGANISATION**

Afin de limiter le temps nécessaire à l'évaluation, il peut être fait appel à plusieurs jurys pour évaluer les candidats d'un établissement.

Un professeur SI de l'établissement est présent sur la totalité des interrogations. Son rôle est celui de ressource pour assurer que le(s) jury(s) et les candidats ont à leur disposition le matériel nécessaire à l'évaluation. Il ne participe en rien à l'évaluation et ne doit pas être dans la salle d'interrogation.

Il est souhaitable que les membres du jury ne soient pas du même établissement, sans pour autant que cela soit une obligation.

Le professeur associé siégeant en jury n'a pas nécessité d'être de la discipline associée sur le projet présenté (ex : professeur de mathématique peut évaluer un projet SI/physique), l'évaluation portant essentiellement sur des compétences de communication.

Une réunion d'harmonisation clôturera la session d'évaluations du groupement. Les documents seront récoltés par le chef de travaux pilote qui les amènera à l'harmonisation académique le vendredi 14 juin au matin. Le résultat de cette harmonisation sera transmis aux établissements d'origine qui pourront alors faire les remontées des notes sur LOTANET. Les documents d'évaluation seront archivés dans les établissements d'origine (feuilles d'interrogation et copie des feuilles de notes). Les feuilles de notes seront transmises aux centres de délibération.